

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du **30 NOV. 2022**

**portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre technique de la
conservation des produits agricoles**

NOR : AGRT2234138A

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels ;

Vu le code de la recherche (articles L.521-1 à L.521-13) ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 1950 modifié portant constitution du Centre technique de la conservation des produits agricoles ;

Vu les statuts régissant le Centre technique de la conservation des produits agricoles adoptés le 22 septembre 2022, et notamment les articles 6 et 7 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre technique de la conservation des produits agricoles pour une durée de 3 ans :

- au titre de représentants du personnel technique des entreprises :
 - Monsieur Franck DURSENT
 - Monsieur Christophe SAMSON

Article 2

Le Directeur Général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le **30 NOV. 2022**

Le Ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire

Pour le Ministre et par délégation,
La sous-directrice Compétitivité


Mylène TESTUT-NEVES

30 NOV 2023

30 NOV 2023